



Expulsion d'un occupant sans titre ni droit

Par **Kiki16**, le **19/07/2019** à **13:50**

Bonjour,

Mon ex concubin occupe ma maison sans droit ni titre. Une procédure d'expulsion est en cours. Un commandement de quitter les lieux lui a été signifié le 26 avril. Les deux mois pour quitter la maison sont échus. L'huissier doit venir pour faire une tentative d'expulsion. Quel délai a-t-il pour faire cet acte. Nous sommes déjà le 18 juillet.... La préfecture a 2 mois pour répondre. (18 septembre, voir fin septembre). Si l'huissier tarde après la réponse de la préfecture a saisir la gendarmerie. Je ne pourrai récupérer ma maison avant le 1 avril 2020.

Mon ex concubin ne le paie pas d'indemnité d'occupation ?

Que faire?

Merci de votre aide